

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Consultation n° 25FCS012

**Direction de l'administration
et des finances**
Service achat/marchés

Relatif à

**Réalisation d'une veille médias, d'un panorama
de presse quotidien et de prestations connexes
pour le compte de l'Anses.**

Dossier suivi par :
Service achats/marchés

Ligne directe :
01 49 77 38 30

Date limite de remise des offres :

20 juin 2025 à 17:00

** Attention test panorama presse à
réaliser le mardi 10 juin et le jeudi 12 juin
(cf. cahier des charges)**

 REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR.
Lien pour accéder à la consultation :

[https://www.marches-
publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2735479&orgAcronyme
=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2735479&orgAcronyme=h8j)

Préalablement au téléchargement du dossier de consultation, il est fortement conseillé de compléter le formulaire de demande de renseignements de la plateforme afin d'être clairement identifié par une adresse mél faisant l'objet d'un suivi régulier et ainsi pouvoir être informé en cas de modification de la consultation.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ	3
2 MODE DE PASSATION	3
3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES	3
4.1 FORME ET OBJET DU MARCHÉ.....	3
4.2 DUREE DU MARCHÉ ET MONTANTS.....	3
4.3 REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES.....	3
5 VARIANTES	4
6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
7 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS	4
8 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS	5
8.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE	5
8.2 DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'ENTREPRISE	6
9 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION	7
9.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES	7
9.2 COPIE DE SAUVEGARDE :	7
10 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
10.1 CANDIDATURES	8
10.2 OFFRES	8
10.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	8
11 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
12 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	9

Nom du fichier pdf	Version	Modifications apportées
1RC veille medias 2025 Vi	Initiale	Sans objet

1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
14, rue Pierre et Marie Curie
94701 MAISONS-ALFORT Cedex
Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)
Siret 130 012 024 00183
L'Anses est un établissement public administratif de l'État.

2 MODE DE PASSATION

Marché de services passé en appel d'offres ouvert en application des dispositions du Code de la commande publique.

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et les modèles de grilles financières.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- Les imprimés DC1 et DC2 ainsi que leur mode d'emploi.

4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES

4.1 FORME ET OBJET DU MARCHÉ

Le marché à passer constitue un accord cadre qui en fixe tous les termes et est conclu avec un seul opérateur économique. En conséquence, suivant les termes de la fiche explicative CC/2005/03_rev1 du 14.7.2005 de la Commission européenne relative aux accords-cadres, ce dernier est qualifié de contrat cadre individuel.

Le contrat cadre individuel, s'exécute sous la forme d'un marché à bons de commande suivant les dispositions des articles 78 à 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché porte sur :

À titre principal sur une base forfaitaire annuelle :

La réalisation d'une veille médias et d'un panorama de presse quotidien.

Autres :

- prestations connexes à la demande de l'Anses faisant l'objet de bons de commandes ou d'un décompte sur la base de prix unitaires en fonction du réalisé.

Le marché n'est pas alloti.

4.2 DUREE DU MARCHÉ ET MONTANTS

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification, pour une première période d'exécution qui court à compter de la date de mise en œuvre effective du service pour une durée de 12 mois ; à l'issue de cette première période, le marché est reconduit expressément 2 fois pour des périodes successives de 12 mois (soit une durée maximale de 36 mois).

Le cas échéant, en cas de volonté du pouvoir adjudicateur de ne pas reconduire le marché, ce dernier se prononce dans un délai de trois mois précédant la fin de la période considérée en notifiant au titulaire la décision correspondant à la non reconduction du marché ; la non reconduction du marché ne donnera pas lieu à un versement d'indemnité.

Le montant minimum correspond à la part fixe forfaitaire pour la durée initiale du marché.

Le montant maximum du marché sur sa durée, reconductions comprises, est de 200 000 euros HT ; cette information ne saurait engager l'Anses ni lui être opposable si le montant maximum estimé n'est pas atteint dans le cadre de l'exécution du marché.

4.3 REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Conformément aux dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique, avant la fin du terme de la dernière période d'exécution, il pourra être conclu avec le titulaire un marché sans mise en concurrence pour la réalisation de prestations similaires. La durée et les montants de ce nouveau marché seront définis dans les mêmes termes que le marché initial.

5 VARIANTES

Outre son offre de base conforme aux dispositions du présent dossier de consultation, le candidat peut proposer des variantes notamment en formulant des propositions spontanées, alternatives aux prescriptions du cahier des charges. Dans ce cas il précise en quoi son offre est innovante par rapport au cahier des charges et/ou dans quelle mesure elle est source de gain financier pour l'Anses.

6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter 6 jours au plus tard avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur sera faite par échange dématérialisé sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2735479&orgAcronyme=h8j>



A cet effet, le candidat qui s'inscrit sur la plateforme pour la consultation considérée est invité à le faire avec une adresse de messagerie faisant l'objet d'un suivi régulier.

8 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS

8.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- La proposition financière (le candidat est invité à utiliser le modèle de grille financière jointe, le cas échéant en l'adaptant). L'étendue du forfait sera précisément détaillée le cas échéant dans un document annexe.
- Un RIB ou RIP.
- Le mémoire technique en réponse aux items du cahier des charges et aux demandes spécifiques définies dans l'annexe technique au CCP notamment :
 - Des exemples d'espace extranet et de panoramas de presse ; des exemples réalisés pour des organismes publics seront appréciées ;
 - Un document méthodologique expliquant les réponses aux besoins de l'Anses, tant en termes d'organisation du travail qu'en couverture médias ; ce document détaillera, étape par étape les interventions du prestataire, les moyens matériels, le recours à l'IA si elle est mobilisée pour certaines prestations, le nombre d'allers-retours prévus, la démarche qualité du candidat, la sélection des 30 titres de la presse en ligne, la méthode de sélection des articles, la plateforme de veille, l'archivage, le moteur de recherche...
 - La composition, les qualifications et l'expérience (CV) de l'équipe responsable de la bonne conduite des prestations et la contribution de chacun des membres aux différentes étapes
 - Le test technique tel qu'il est demandé dans le cahier des charges techniques.

Nb : Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).



L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.

8.2 DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'ENTREPRISE

Dans la mesure du possible, il est demandé au candidat de circonscrire la présentation de sa candidature aux seules informations demandées ci-dessous.

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1.
- 3- Uniquement en cas de groupement, la lettre de candidature « imprimé DC1⁽¹⁾ ou Dume » avec mention du mandataire et des membres du groupement. (*non obligatoire si le candidat se présente seul*).
- 4- Pour les entreprises employant plus de cinq cents personnes et soumises à l'article L229-25 du code de l'environnement, un **Beges** (bilan des émissions de gaz à effet de serre établi pour l'année 2024) ;
- 5- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2⁽²⁾ ou Dume et ses annexes) :

✓ Capacités financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ Références professionnelles et capacités techniques :

- Présentation détaillée des 5 plus récents contrats représentatifs de la prestation objet de l'appel d'offres, effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume, leur date, leur destinataire, le nom et les coordonnées d'un contact chez le client. Si disponibles, les attestations « client » seront fournies.
Chaque référence peut être utilement accompagnée d'une plaquette de présentation détaillée limitée à une page recto verso A4 (une plaquette par référence) qui reprendra notamment les points marquants, le périmètre fonctionnel, l'équipe et les moyens mis en œuvre...
- Moyens du candidat : équipements, outils et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification.
- Qualification : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat de qualification professionnelle adapté à l'objet de la consultation (ou tout moyen de preuve équivalent).
- Démarche qualité, en faveur de l'environnement et sociale : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat établi par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent ;

Nb : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.

^{1&2} Documents disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj> et joints au présent dossier de consultation

9 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION

 **La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.**

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français (hors documentation technique).

Les offres ne seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard le **20 juin 2025 à 17 :00**.

Le dossier, complet, devra comprendre les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

La signature électronique de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement papier, le cas échéant la lettre de candidature (imprimé DC1 ou dume en cas de groupement) et devra fournir, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats requis (**cf annexe**).

9.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le **20 juin 2025 à 17 :00**, sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2735479&orgAcronyme=h8j>

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article 8 du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

Avertissement : tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

9.2 COPIE DE SAUVEGARDE :

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...).

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « **ne pas ouvrir - consultation 25FCS012 - copie de sauvegarde** » :

Anses

Service achats/marchés

14, rue Pierre et Marie Curie

94701 Maisons Alfort Cedex

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.

Également, si la réponse électronique a été envoyée mais n'est pas parvenue dans les délais requis, ou bien si la candidature ou l'offre n'a pu être ouverte, l'Anses procédera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

10 **EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

10.1 **CANDIDATURES**

L'examen des candidatures portera sur leur recevabilité au regard des dispositions du Code de la commande publique et sur l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières.

10.2 **OFFRES**

L'analyse sera effectuée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique. Les critères retenus seront les suivants :

L'analyse sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics. Les critères retenus seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :	Points attribués sur 100	Pondération
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--------------------

Valeur technique	Résultats au test	40	50
	Equipe en charge du dossier	20	
	Organisation du travail et méthodologie	40	

Prix	100	50
-------------	-----	-----------

✓ **Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Le classement des offres sera réalisé après addition des notes pondérées obtenues aux différents critères ; les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront le cas échéant éliminées.

Dans le cadre d'un total de points techniques des sous critères inférieur ou égal à 60/100 conduisant à une appréciation technique générale insuffisante, l'Anses se réserve la possibilité de ne pas effectuer l'examen du critère prix qui ne sera pas pris en compte dans le calcul qui détermine le classement final.

L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus à l'annexe 1, et matérialise son offre par la signature manuscrite d'un acte d'engagement papier.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; Il ne pourra être supérieur à 10 jours.

Un délai d'au moins 11 jours sera respecté entre la date d'envoi de transmission électronique aux candidats évincés de la notification de la décision motivée du rejet de leur offre et la conclusion du marché.

10.3 **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois.

11 **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Des renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus par les candidats auprès de :

Service des marchés publics

Jean-Luc Mellet jean-luc.mellet@anses.fr tél : 01 49 77 38 30

✓Pour un renseignement d'ordre technique :

Direction de la communication et des relations institutionnelles

Nathalie LONNEL – Attachée de presse (tél : 01 49 77 13 77) nathalie.lonnel@anses.fr

Elena TCHIRVINA-SEITE – Cheffe de l'unité médias et contenus éditoriaux(tél. : 01 49 77 27 80)

Adresse électronique : elena.seite@anses.fr

Céline Piquier – Adjointe à la Directrice (tél. : 01 49 77 13 70)

Adresse électronique : celine.piquier@anses.fr

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2735479&orgAcronyme=h8j>

Les réponses seront publiées **6 jours au moins** avant la date limite de remise des offres.

12 **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les Parties s'engagent à respecter la législation applicable en matière de protection de données à caractère personnel et de respect de la vie privées et notamment le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que la loi informatique et informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée.

Dans l'hypothèse où le cocontractant est amené à traiter des données personnelles au nom de l'Anses, un document spécifique sera signé en même temps que l'acte d'engagement. Ce document définira notamment l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, ainsi que les obligations et les droits des Parties.

ANNEXE 1

DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE POTENTIEL DU MARCHE

(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

Dans tous les cas :

- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).
- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée), **document daté de l'année en cours.**
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.

B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

- ✓ Se référer aux dispositions du Code de la commande publique.
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.